



Konferenz der kantonalen Verantwortlichen für Militär, Bevölkerungsschutz und Zivilschutz (KVMBSZ)

Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile (CRMPPCi)

Conferenza dei responsabili cantonali del militare, della protezione della popolazione e della protezione civile (CRMPPCi)

## Informations pour les expertes potentiels aux examens

Chères personnes intéressées par la fonction d'experte aux examens

Au nom de la Commission Assurance Qualité (CAQ) et de la direction des examens, nous vous remercions, vous et vos employeurs, de l'intérêt que vous portez à l'examen professionnel d'instructeur / instructrice de la protection civile avec brevet fédéral !

Par cette lettre, vous recevez quelques informations sur la suite de la procédure, les conditions-cadres en vigueur ainsi que le calendrier actuel.

### Suite de la procédure

Les quatre étapes suivantes doivent impérativement être franchies (à l'exception de l'étape 4) avant que la CAQ ne décide de l'admission définitive dans le corps des expertes et des experts aux examens (EXP) :

1. Remplir le profil requis selon le chapitre 1.5 de l'annexe 1 à la convention de mandat des expert-e-s aux examens (en cas d'incertitude, la direction des examens peut être contactée).
2. Discuter avec l'employeur de l'intérêt et de l'engagement nécessaire en termes de temps et obtenir son accord.
3. Déposer une demande d'admission en tant qu'expert(e) aux examens à l'attention de la CAQ par l'employeur auprès représentation correspondante du groupe de travail (AGO, AGI, AGN, AGSL) ou de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) au sein de la CAQ.  
*Alternative : déposer la demande directement auprès de la CAQ ([gsk@babs.admin.ch](mailto:gsk@babs.admin.ch))*
4. Le représentant du groupe de travail ou de l'OFPP au sein de la CAQ prendra personnellement contact avec la personne intéressée afin de clarifier son intérêt concret et de lui présenter les conditions-cadres et le temps nécessaire.

En règle générale, la CAQ décide une fois par an au T4 d'une admission définitive dans le corps des EXP. Les Personnes sont ensuite informés par écrit de la décision.

En cas de décision positive, la direction de l'examen prendra contact avec vous, activera les droits d'accès correspondants à Sharepoint et communiquera les étapes suivantes

Une séquence d'introduction séparée par langue (on-boarding) de 2 à 4 heures est ensuite organisée en ligne avec tous les nouveaux EXP ; la date est coordonnée au préalable par la direction des examens.

Toutes les interventions ultérieures des PEX ont lieu sur place, au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS).

- Workshop (préparation / entraînement à la partie 1 de l'examen)
- Cours préparatoire (préparation / entraînement à la partie 2 de l'examen)
- Examen professionnel (la première année en tant que EXP, en priorité en tant que stagiaire)
- Développement de l'examen professionnel

Vous trouverez les dates concrètes sur le site de l'examen professionnel. Nous vous demandons de réserver ces dates, car nous sommes bien conscients que vous avez certainement déjà prévu d'autres rendez-vous. Néanmoins, essayez de réserver ces dates dans la mesure du possible.

## Conditions-cadre

Dans le document " Convention de mandat", vous trouverez des informations utiles sur votre rôle de EXP. Il n'est pas (encore) nécessaire de signer le document - cela ne se fera qu'après votre admission définitive par la CAQ dans le corps des EXP.

Les conditions-cadres suivantes concernant la répartition des coûts pour les EXP des cantons<sup>1</sup> ont été convenues au sein de l'organe responsable entre l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et la Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile (CRMPPCi) :

- Hébergement : à la charge de l'OFPP
- Repas : à la charge de l'OFPP
- Temps de travail : à la charge de l'employeur
- Arrivée/départ : à la charge de l'employeur

## Coordonnées de contact

En cas de questions ou d'incertitudes, le secrétariat de la CAQ ou la direction des examens se tiennent à tout moment à votre disposition ou à celle de votre employeur :

- Secrétariat de la CAQ : [gsk@babs.admin.ch](mailto:gsk@babs.admin.ch)
- Direction de l'examen :
  - Daniel Birkenmaier, responsable de l'examen : [daniel.birkenmaier@projektfit.ch](mailto:daniel.birkenmaier@projektfit.ch), 079 249 05 29
  - Markus Bieri, responsable de l'examen suppl. : [markus.bieri@babs.admin.ch](mailto:markus.bieri@babs.admin.ch), 079 395 32 54

Nous vous remercions vivement de votre intérêt et de votre volonté de soutenir l'examen professionnel en tant que futur(e) EXP.

La commission d'assurance qualité et la direction de l'examen

---

<sup>1</sup> Les directives de la Confédération s'appliquent aux EXP de l'OFPP.